



# Observatoire Environnement

## État de l'Environnement dans la Région de Saint-Omer : « Des atouts à valoriser et des indicateurs à surveiller »

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer, menée sous l'égide du Syndicat Mixte Lys Audomarois, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer a accordé une attention toute particulière à l'écriture d'un **État Initial de l'Environnement** formalisant un état des lieux précis et argumenté sur le territoire de **l'ensemble des thématiques environnementales suivantes :**

### les caractéristiques naturelles du territoire :

- ▶ l'eau,
- ▶ le Marais,
- ▶ les paysages,
- ▶ les milieux aquatiques et la biodiversité,
- ▶ la géologie, la morphologie et les industries extractives.

### les problématiques induites par les activités humaines :

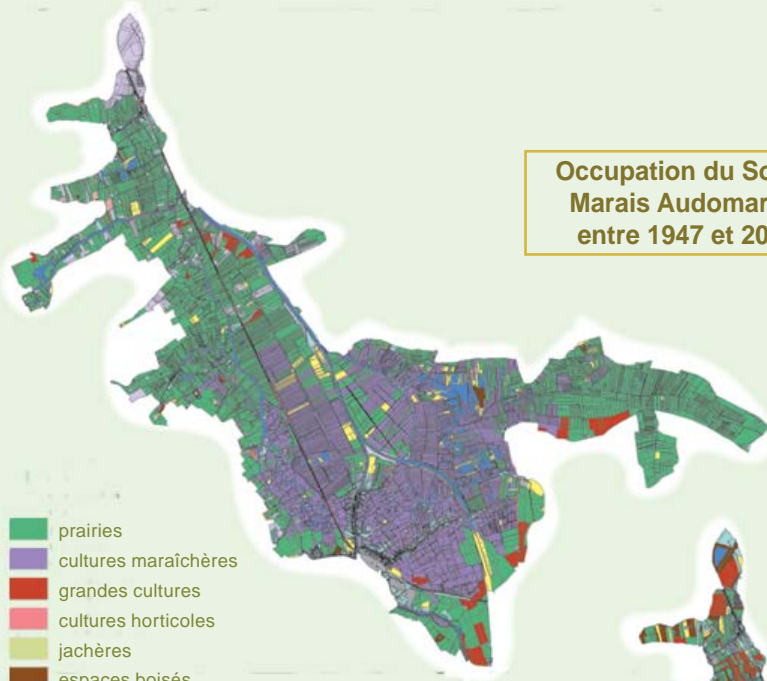
- ▶ les sites, sols et sédiments pollués
- ▶ les risques majeurs,
- ▶ le bruit,
- ▶ les déchets,
- ▶ l'air,
- ▶ l'énergie,
- ▶ l'étalement urbain.

Afin d'en extraire les enjeux principaux à prendre en considération dans les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale, une **synthèse** a dans ces conditions été établie, que nous vous livrons aujourd'hui dans cette première publication de l'Observatoire de l'Environnement, l'enjeu majeur consistant une nouvelle fois à **sensibiliser les élus** sur cette délicate question dans un **souci permanent d'aide à la décision**.



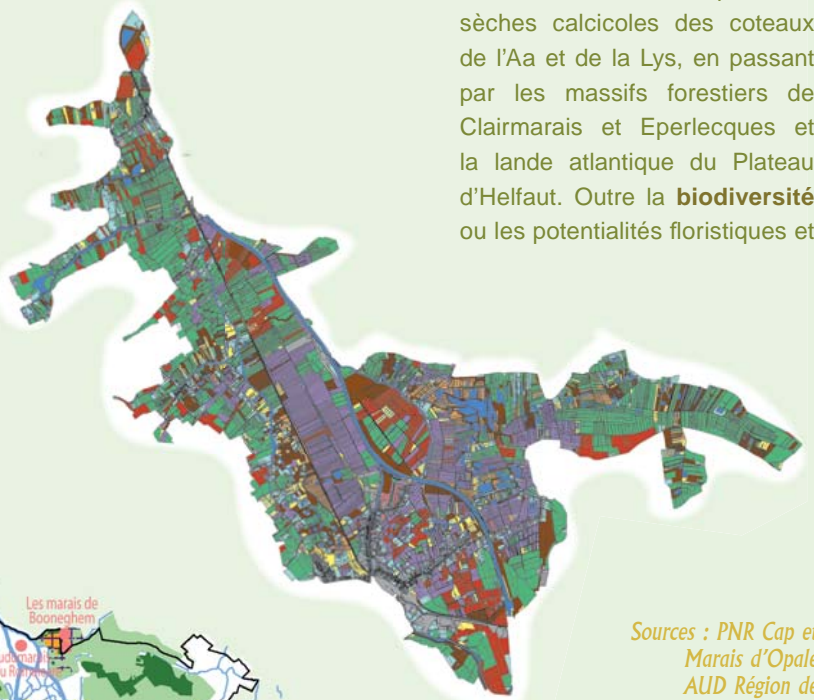
**Un territoire bien  
doté en richesses  
naturelles...**

La Région de Saint-Omer apparaît un peu atypique, au sein de la Région Nord - Pas-de-Calais, très artificialisée par la densité de sa population et de son industrie. En effet, ici, les **espaces naturels** ont été moins consommés et moins dégradés qu'ailleurs : **la moitié du territoire est**



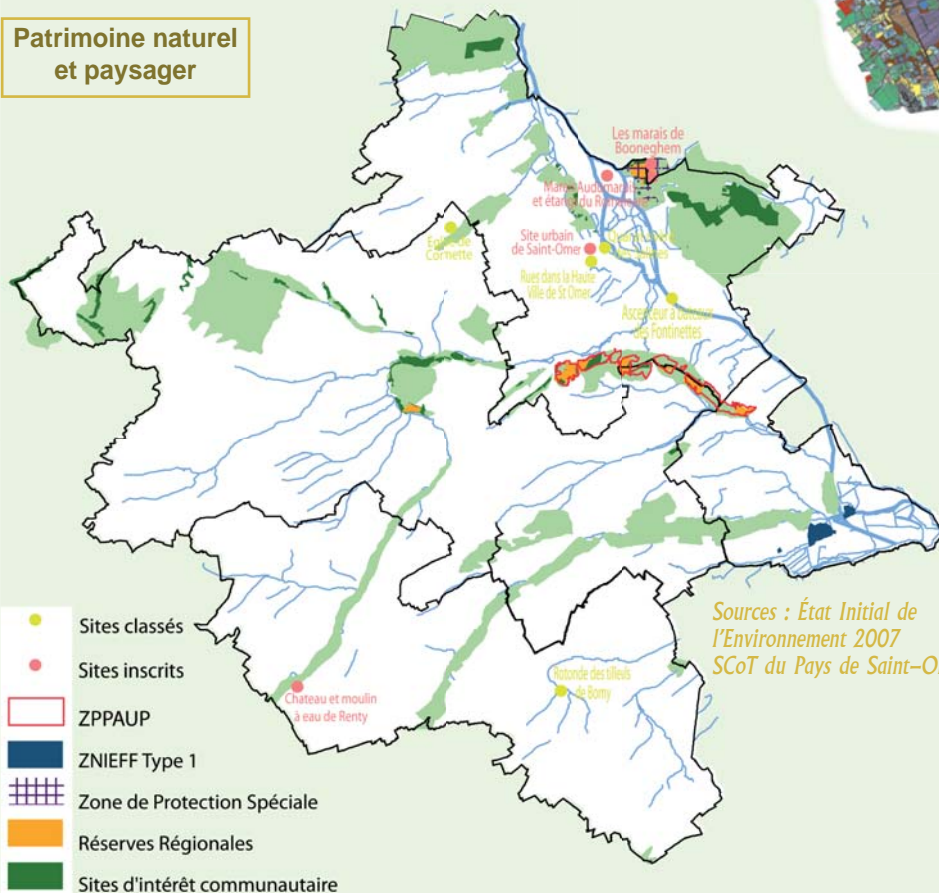
Occupation du Sol du  
Marais Audomarois  
entre 1947 et 2002

- prairies
- cultures maraîchères
- grandes cultures
- cultures horticoles
- jachères
- espaces boisés
- friches
- roselières et mégaphorbiaies
- jardins et espaces de loisirs
- espaces urbanisés
- milieux aquatiques



ainsi recensée en ZNIEFF, Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (tandis que seulement 6% du territoire bénéficie d'une protection forte). D'un point de vue qualitatif, il faut également souligner la diversité de ces espaces : on rencontre dans l'Audomarois des **biotopes variés**, des milieux aquatiques et humides du Marais aux pelouses sèches calcicoles des coteaux de l'Aa et de la Lys, en passant par les massifs forestiers de Clairmarais et Eperlecques et la lande atlantique du Plateau d'Helfaut. Outre la **biodiversité** ou les potentialités floristiques et

Patrimoine naturel  
et paysager



Sources : PNR Cap et  
Marais d'Opale  
AUD Région de  
Saint-Omer 2005

faunistiques, on peut par ailleurs mettre en évidence les **richesses géologiques** (affleurements grâce à d'anciennes carrières), archéologiques, architecturales du territoire....

Sources : État Initial de  
l'Environnement 2007  
SCoT du Pays de Saint-Omer

Historiquement, c'est par la **mise en valeur du Marais** que **l'agglomération de Saint-Omer** a pu se construire et prospérer, avec l'exportation de **productions maraîchères**. Le Marais est aujourd'hui toujours une mosaïque de terre et d'eau : il a conservé sa vocation maraîchère et herbagère,



il constitue un formidable **réservoir de biodiversité** et un lieu de détente et de découverte de la nature mais des tendances au boisement, à la grande culture et à l'occupation illégale viennent menacer un équilibre fragile. La question de la **régulation des niveaux d'eau** est récurrente avec des besoins divergents selon les usages.

La ressource en **eau** a servi de support au développement de l'industrie, en particulier la **Verrerie Cristallerie** à Arques, qui a rayonné sur la région en termes d'emplois et de création de richesses (environ 20% des emplois salariés du bassin d'emploi aujourd'hui). Des **cartonneries** et des **papeteries** se sont aussi développées dans la Vallée de l'Aa, ainsi que la cimenterie à Lumbres et l'**agroalimentaire** autour de Saint-Omer.

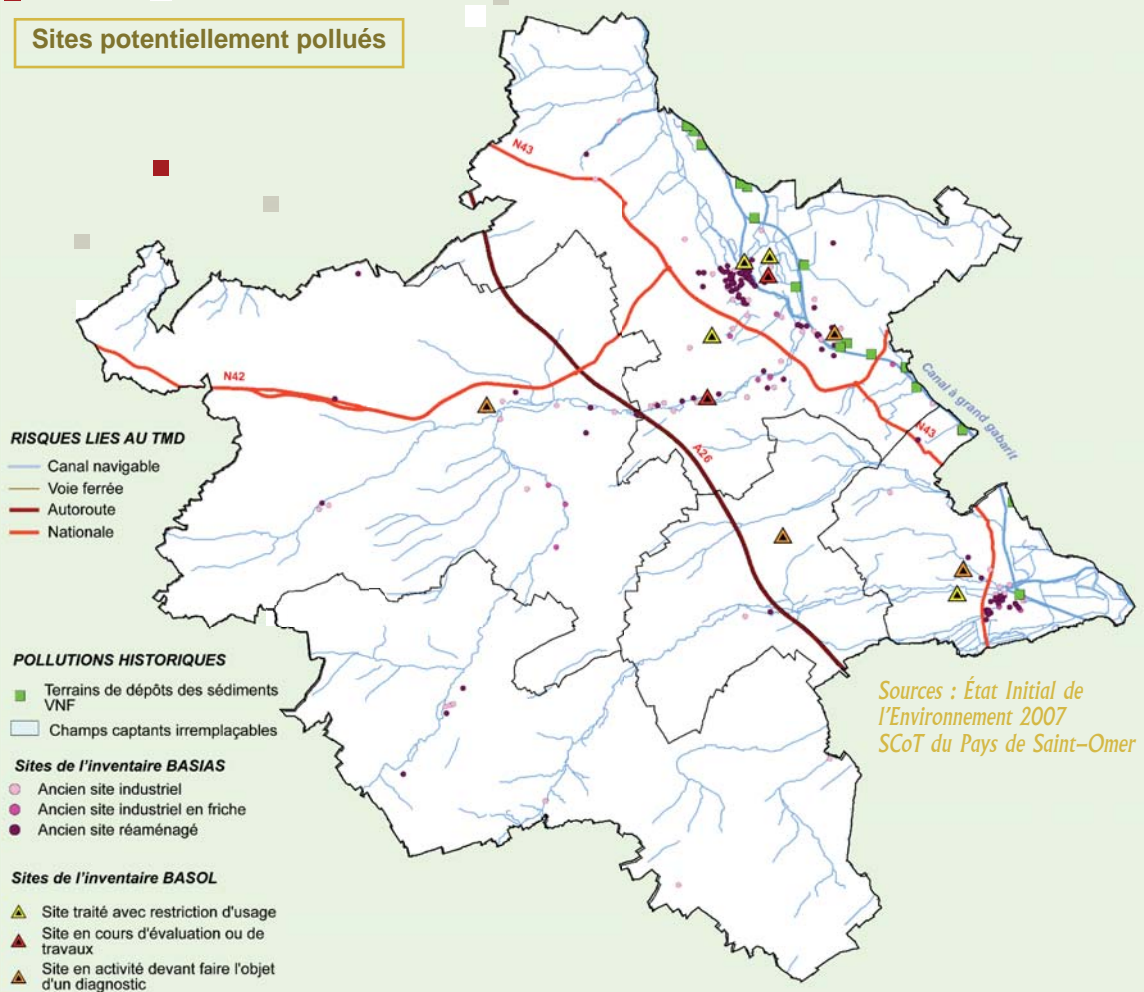
**La ressource en eau de bonne qualité et accessible** est complètement stratégique pour la Région puisqu'elle alimente également l'agglomération dunkerquoise, une partie de la métropole lilloise et l'industrie agroalimentaire Bonduelle. **C'est environ 70% de la ressource prélevée qui est ainsi exportée du territoire.** Une réflexion doit

avoir lieu sur **l'avenir du partage de la ressource**, puisque les prélèvements ont lieu en aval des bassins versants de l'Aa et de la Lys, où la nappe se recharge moins vite que le rythme d'exploitation, tandis qu'à l'amont, une ressource, certes vulnérable mais de bonne qualité et abondante, reste disponible.

Les **rivières** (bassins de l'Aa Supérieur et de la Lys Supérieure) présentent de bonnes potentialités écologiques et sont classées en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole. L'entretien mené par le SMAGEA sur l'Aa, et par les Communautés de Communes via l'association CIPRES sur la Lys, se fait dans un souci de **reconquête des milieux aquatiques**.

Les paysages sont variés, tout comme les milieux naturels et la topographie : paysages plats et morcelés du Marais, ondulés des coteaux de Saint-Omer, urbanisés et naturels des vallées, mouvementés des plateaux entaillés de l'Artois, très urbains au cœur de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys...

### Sites potentiellement pollués





## ... Où le passif environnemental n'est pas trop lourd,

Le **développement industriel** a pu être contenu sur certains sites, **particulièrement la Vallée de l'Aa**, tout en générant une prospérité pour le territoire, par la quantité d'emplois stables et rémunérateurs qui étaient offerts.

Ainsi, le territoire porte aujourd'hui relativement **peu de « cicatrices »** de ce développement, et des richesses naturelles et paysagères ont pu être préservées. En particulier, le Marais a pu conserver sa vocation naturelle et agricole (bien que celui-ci soit soumis aujourd'hui à d'autres pressions) et continue de porter l'image de Saint-Omer, aux côtés du noyau historique de la ville. **On peut cependant regretter un certain délaissement des espaces historiques du développement industriel et urbain des vallées**, difficilement réversible avec l'approbation des **Plans de Prévention des Risques d'Inondation** qui valent Servitudes d'Utilité Publique.

**Il n'y a pas eu a priori de pollution de grande ampleur** sur le territoire, susceptible d'hypothéquer l'avenir.

Les **sites et sols pollués** ou précédemment pollués ne sont pas très nombreux sur le territoire et ne représentent pas de situation catastrophique. Leur prise en charge est bien entreprise et leur reconversion devrait pour la plupart être possible.

Les **sédiments pollués**, que l'on peut trouver dans le lit du canal ou dans les cours d'eau du Marais, peuvent présenter des difficultés pour leur stockage. Les **engagements de Voies Navigables de France en faveur du développement durable** sont à souligner et prévoient des réponses opérationnelles à ces questions.

Les **rivières**, qui ont connu une forte dégradation de la qualité de leur eau jusqu'aux années 1990, se portent mieux (qualité acceptable) depuis que les papetiers se sont dotés de stations d'épuration, et que les collectivités mettent leurs systèmes d'assainissement en conformité avec la Directive « Eaux Résiduaires Urbaines ».

Les **risques technologiques majeurs** sont présents avec le site de la Verrerie à Arques, classé Seveso II seuil haut. La gestion de ce risque se met en place avec l'élaboration d'un Plan Particulier d'Intervention et la prévision d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

L'**air** est plutôt de bonne qualité d'après les mesures qui ont eu lieu sur le territoire. Les deux principaux émetteurs industriels sont la cimenterie à Lumbres et la Verrerie

à Arques. Leurs rejets sont surveillés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Une grande part des émissions revient aussi bien sûr **au secteur des transports et des déplacements** (la structure urbaine lâche du territoire et la présence de voies routières importantes génèrent beaucoup de déplacements et de trafic), et la plus grande marge de progrès envisageable se situe certainement dans **les secteurs de l'habitat et du tertiaire où des économies d'énergie (et donc de rejets) sont possibles**, en particulier en ce qui concerne le chauffage. L'Audomarois dispose depuis 2005 d'un capteur fixe de mesure de la qualité de l'air installé à Saint-Omer par ATMO Nord - Pas-de-Calais.

## ... Où la gestion des compétences techniques des collectivités est en bonne voie...

Les collectivités font face à leurs responsabilités de **gestionnaires des pollutions générées par les ménages** :

Pour les **déchets ménagers**, toutes les intercommunalités ont mis en place une **collecte sélective** pour permettre une valorisation de certains déchets. Les objectifs de valorisation, édictés par la réglementation, sont poursuivis, même s'ils sont ambitieux. Pour optimiser la collecte, le traitement et la valorisation des déchets, les intercommunalités du territoire se sont regroupées au sein du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) **qui gère le centre de tri, les déchetteries et la compostière**. Ce regroupement est générateur de plus **d'efficacité et d'économies d'échelle**, et on pourrait imaginer de renforcer encore les collaborations si des économies sont possibles.

Pour le traitement des déchets résiduels non recyclables, le choix de la **valorisation énergétique** a été fait (incinération avec production d'électricité). Le SMLA adhère ainsi au Syndicat Mixte Flandre Morinie, en charge d'un projet de **Centre de Valorisation Energétique** et d'une réflexion sur l'opportunité d'y adjoindre un Centre de Valorisation Organique. Ce projet, bien que très ambitieux sur les normes de rejets (inférieures à la réglementation), souffre pour son acceptation par les riverains des stigmates laissés dans l'opinion publique par les incinérateurs « ancienne



génération » des années 1970 qui ne bénéficiaient pas des systèmes actuels de traitement des fumées. Les élus demeurent cependant déterminés pour mener ce projet à terme, le Préfet venant en effet de donner son autorisation.

La **réduction à la source** de la production de déchets est également un objectif pour les collectivités qui mènent des actions pédagogiques dans ce sens.

**L'assainissement des eaux usées** n'est pas encore en place pour de nombreuses communes rurales du Haut Pays, et une partie des stations d'épuration existantes avaient besoin d'une remise à niveau. Ceci a été effectué pour les plus grosses **stations**

**d'épuration** du territoire : Saint-Omer, Arques, Aire-sur-la-Lys et Wizernes.

Les collectivités ont mené la démarche de **schéma d'assainissement et de plan de zonage**. Il en résulte quelques projets d'assainissement collectif nouveaux et des secteurs où la fonctionnalité de l'assainissement autonome doit être contrôlée par les **Services Publics de l'Assainissement Non Collectif, récemment créés**.

Concernant la **gestion des eaux pluviales**, des progrès restent à faire, peu de plans de zonage d'assainissement ayant intégré cette question.

### ... Où une réelle prise de conscience de la nécessité d'économiser les ressources naturelles est amorcée

Les ressources naturelles du territoire, bien qu'abondantes, ne sont pas inépuisables. Cependant jusqu'à récemment, peu de situations de « crises » manifestes étaient survenues pour sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire sur la **nécessité de ménager ces ressources**.

Parmi ces « crises », sont à noter les **crues historiques** de décembre 1999 pour le bassin de la Lys et de mars 2002 pour le bassin de l'Aa. Elles devraient rappeler que le **territoire est aussi une ressource naturelle** que l'on ne peut pas consommer sans modération. En effet, si des épisodes pluvieux exceptionnels ont déclenché ces crues, c'est **l'occupation des sols** (imperméabilisation par l'urbanisation et les infrastructures, labours sur les versants, réduction des champs d'expansion des crues ...) qui en a amplifié les conséquences.

**L'étalement urbain** que connaît le territoire depuis quelques décennies peut avoir pour certains villages, qui se sont étendus au gré d'opportunités foncières le long des routes, des conséquences graves sur la **structure urbaine** qui ne pourra plus être organisée avec cohérence, sur **l'activité agricole** qui voit les terres se morceler et leur accès devenir de plus en plus difficile, sur les **espaces naturels qui sont consommés et parfois surfréquentés** et perdent ainsi de leur **fonctionnalité** et de leur biodiversité. Certains espaces sont déjà très fractionnés par les nombreuses voies de communication (routes, autoroutes, chemin de fer, canal).

Ces voies de communication linéaires sont à prendre

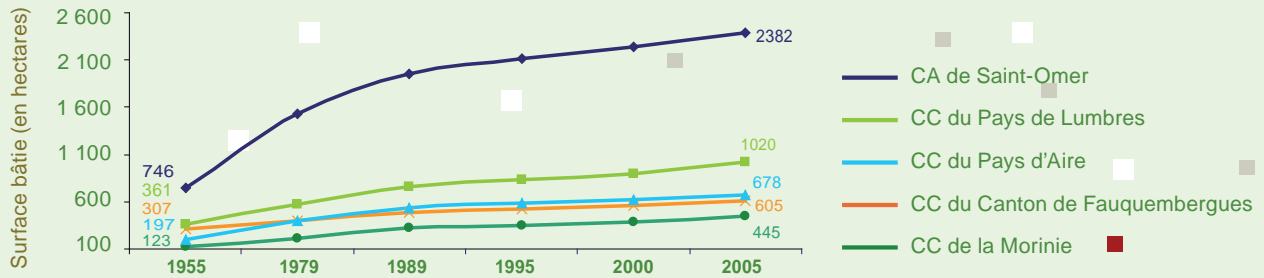
en considération pour recréer des **corridors biologiques** fonctionnels quand leur configuration le permet.

**L'activité touristique**, dont chacun s'accorde à dire qu'elle pourrait être encore davantage développée pour l'Audomarois qui présente tant d'atouts, s'appuie sur le territoire (**milieux naturels, paysages, architecture**) comme « **matière première** » et nécessiterait que les





Évolution de la tache urbaine entre 1955 et 2005  
des intercommunalités du SCoT



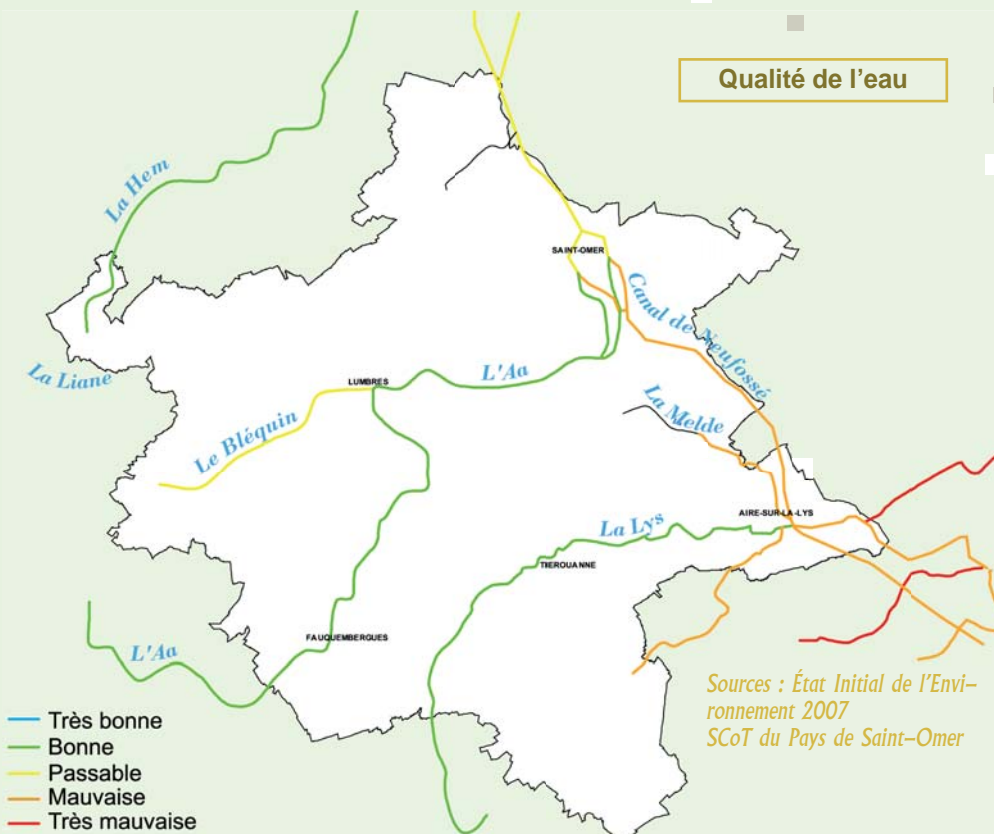
effets déstructurants sur le paysage soient endigués : mitage des paysages ruraux, occupations anarchiques et boisements dans le Marais, abandon des vallées....

comme les efforts pour économiser cette ressource que l'on a pu croire inépuisable, et pour affecter les différentes ressources aux usages en fonction de leur qualité.

La protection de la ressource en eau par les procédures de DUP intervient tardivement. Or, seuls certains points de captages, bénéficiant de la protection de la nappe par une couche d'argile au contact du Marais et de la Plaine Flamande, sont naturellement protégés. Ailleurs, la nappe de la craie est très vulnérable. La forte sollicitation de la ressource en eau à l'aval du territoire devient préoccupante par rapport aux capacités de recharge de la nappe et à la croissance des besoins des collectivités extérieures au territoire. L'effort de solidarité pour la protection de la ressource (contrats de ressource) doit se poursuivre, tout

L'énergie sera un défi qui dépasse largement l'échelle du territoire. Les enjeux résident à la fois dans la lutte contre les changements climatiques par la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, et dans la continuité de l'approvisionnement en énergie à un coût abordable. L'épuisement des ressources pétrolières et la libéralisation du marché de l'électricité peuvent faire craindre une forte hausse des prix de l'énergie. On peut y prévoir deux types de réponses : la modification de nos modes de consommation pour les rendre plus éco-responsables, et le recours accru aux énergies et

Qualité de l'eau





**aux matières renouvelables.** Les modes de production de cette énergie et de ces matières seront à insérer harmonieusement sur les territoires et c'est là tout l'enjeu pour un développement durable. Des arbitrages s'expriment déjà entre les **projets d'implantation d'éoliennes et la volonté de préserver les sites et les paysages.** Ils s'exprimeront aussi certainement sur la question des biocarburants et des biomatériaux pour lesquels l'agriculture trouverait un débouché intéressant mais au prix de la mise en culture de surfaces conséquentes pour des productions non alimentaires. Quelle place alors pour les cultures alimentaires, pour l'élevage, et les **prairies** dont les fonctionnalités écologiques sont démontrées ? Quels seront les **apports en fertilisants et phytosanitaires** supplémentaires pour un territoire déjà sensible à ces pollutions ? Les conséquences pourraient être significatives pour les milieux naturels, les paysages, la qualité de l'eau potable et la gestion des inondations, et une concertation avec la profession agricole serait nécessaire sur ces sujets.

Le SCoT du Pays de Saint-Omer fait l'objet d'une analyse des résultats de son application notamment en ce qui concerne l'environnement.

Au travers du CeRPA (Centre de Ressources Partagé de l'Audomarois), l'**Agence d'Urbanisme assure le suivi** de la démarche en s'appuyant sur les indicateurs environnementaux définis suite aux différents enjeux environnementaux identifiés par l'analyse de l'Etat Initial de l'Environnement du Pays de Saint-Omer.



La Trame Verte et Bleue en Nord - Pas de Calais



Ces indicateurs de suivi sont nombreux (89) et classés suivant les enjeux thématiques identifiés. Les données collectées et les premiers résultats observés ont permis d'établir cet Etat Initial de l'Environnement. Aussi, les évolutions pourront être constatées, analysées et partagées par l'ensemble des acteurs locaux. Cette aide à la décision précieuse pourra permettre de définir les éventuelles nouvelles actions à conduire dans le cadre du SCoT.

**Les quelques indicateurs de suivi énoncés ci-dessous pourraient ainsi être proposés :**

- ▶ **classes de qualité des cours d'eau**
- ▶ **superficies couvertes par des périmètres de protection des captages d'eau potable**
- ▶ **volumes de retenues d'eau créées pour lutter contre les inondations**
- ▶ **occupation et usage du sol dans le Marais Audomarois**
- ▶ **superficie des zones naturelles protégées**
- ▶ **état d'avancement de la gestion des sites et sols pollués**
- ▶ **quantités de déchets ménagers collectés, taux de valorisation des déchets ménagers**
- ▶ **quantités de déchets industriels produits, taux de valorisation des déchets industriels**
- ▶ **qualité de l'air mesurée à Saint-Omer**
- ▶ **rejets dans l'air des entreprises**
- ▶ **linéaires d'itinéraires aménagés pour les modes de déplacements doux (piétons, cyclistes, transports en commun)**
- ▶ **capacité de production d'énergie éolienne**
- ▶ **initiatives pour limiter les rejets de CO2**
- ▶ **évolution de la tache urbaine (surfaces urbanisées)...**

Au moment où des questions se posent sur l'avenir économique et social de la Région de Saint-Omer, avec la décroissance des emplois industriels annoncée ou prévisible, il semble plus que jamais indispensable de ne pas hypothéquer les aptitudes du territoire à un développement futur.

Quelles que soient les filières économiques qui se développeront à l'avenir, la tendance à la concentration économique se poursuit et la localisation des activités se fera de manière concurrentielle entre les territoires. Les facteurs de choix seront multiples : facteurs financiers et humains, qualité des infrastructures, mais partant du principe que tous les territoires seront bien équipés, la différence se fera sur l'attractivité, la qualité de vie, la disponibilité et le coût d'accès à des ressources qui pourraient devenir plus rares, telles l'eau potable et l'énergie. Les territoires devront par conséquent démontrer leur excellence dans ces domaines. En ce sens, il semble que la Région de Saint-Omer pourra être mieux armée pour réussir sa mutation économique et sociale si elle sait préserver l'intégrité du territoire et de ses ressources naturelles.

